



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Environnement et Biodiversité
Unité Protection et Police de l'Eau

**Le directeur départemental des territoires
à**

Affaire suivie par l'Unité Protection et
Police de l'Eau
Tél. : 02.41.86.66.43
ddt-arretes-secheresse@maine-et-
loire.gouv.fr

**Noyeres Gérard
Le Châtaignier
Soeudres
49330 Les Hauts-d'Anjou**

Angers, le 24 août 2023

Objet : Demande de dérogation pour le remplissage d'une piscine de 50m³

Nous avons bien reçu vos demandes de dérogation concernant le remplissage de votre piscine pour un volume de 50m³ en date du 18 août 2023.

La situation de sécheresse que connaît le département depuis plusieurs semaines a conduit le préfet à placé depuis le 26 juillet 2023 les usages des particuliers et des collectivités en restriction « Alerte ». L'état des ressources en Maine-et-Loire ne permet pas d'envisager de dérogations pour le remplissage de piscine. Je vous invite à reporter votre opération de maintenance à une date ultérieure.

L'unité Protection et Police de l'Eau reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,
Le chef du service eau,
environnement et biodiversité


Julien DUGUÉ